



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Présentation du concours

L'OEIL DE L'ESPRIT organise le Prix FotoMasterclass sur le thème du "Voyage Intérieur" et lance un appel à participation. Ce concours est ouvert à tous les auteurs photographes de plus de 18 ans. Sont exclues de la participation, les organisateurs, partenaires et sponsors, ainsi que les membres de leur famille. Le concours se déroule du 21 novembre au 30 décembre 2017.

Article 2 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés, s'il y a lieu, aux images transmises ainsi que l'autorisation des éventuelles personnes identifiées sur les photos présentées et régler les frais de participation de 10 euros. La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il faut envoyer via le formulaire en ligne sur le site www.fotomasterclass.com/concours avant le 30 décembre minuit, entre 10 et 15 photos au format JPG de maximum 1000px du côté le plus long ainsi qu'un texte de présentation. Le participant devra renseigner un formulaire en ligne, accepter les conditions de participation et régler les frais de d'inscription de 10 euros afin de finaliser sa candidature. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Article 4 : La sélection

Après la clôture du concours, l'équipe de FotoMasterclass se réunira pour faire une présélection des dossiers qui seront ensuite présentés au Jury qui nommera les Lauréats courant Janvier.

Article 5 : Prix

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit. Les dotations en matériel ne pourront être remises qu'en France Métropolitaine.

1er prix

La formation FotoMasterclass#2 2018 (valeur 2300 euros) + une exposition à la foire Fotofever 2018* + un avoir de 400 euros sur Picto Online et une publication dans Fisheye à l'issue de la masterclass.

2ème prix

Un appareil photo Fuji XT20 +optique + un avoir de 150 euros sur Picto Online + une lecture de portfolio (1h) avec un des formateurs de FotoMasterclass

3ème prix

Un appareil photo Fujifilm X100T + un avoir de 75 euros sur Picto Online

4ème prix

Une dotation en papier Canson (250 euros) + un abonnement d'un an à Fisheye Magazine

5ème prix

Une dotation en papier Canson (150 euros) + un abonnement d'un an à Fisheye Magazine

** La selection des images et des formats de l'exposition à Fotofever sera réalisée par FLORE et Sylvie Hugues en concertation avec le lauréat qui devra être là pour l'accrochage.*

Article 6 : Droits à l'image et autorisation d'exploitation

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine du candidat . Le candidat atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du candidat, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et autorisent les organisateurs du concours ainsi que leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du prix.

Article 7 : Responsabilités

Les organisateurs du concours se dégagent de toute responsabilité en cas d'annulation de la foire Fotofever 2018, d'erreur humaine, de panne ou de dysfonctionnement de leurs réseaux Internet, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature que ce soit. Les organisateurs du concours se dégagent du fait qu'une ou plusieurs personnes ne puissent se connecter au site, ou déposer leurs photos. Les organisateurs se réservent la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos. Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'appel à candidature.

Article 8 : Obligations

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs.